

Aufamp à Nordgeest, le 2^e de Juillet après souper. 1678.

Le Gouverneur du Fort d'Anvers ayant reçu ce que
M. le Comte Guillaume (qu'on croit devoir être icy
d'ici) lui a écrit par excuse de ce qui est arrivé
au Fort de Lieffershoek, a répondu, qu'il en fera
rapport au Cardinal Infante, et lui mandera ce qui est
de ses intentions. Ainsi se va traînant l'affaire de
nos prisonniers; lesquels, à ce que des particuliers
advisent au Fort d'Anvers, on tâchera de nous rendre
infructueux sur cet Art. 2^e, s'il est possible. Aussi
ne cessent l'ennemy d'induire par tous moyens possibles
quelques officiers, à quitter ce service; leur faisant
croire, qu'assurément, après qu'ils auront esté
raisonnez, ils passeront pour une grande partie,
par les mains du Bourreau, et que le Prince d'Orange
ne pardonnera jamais la faulte qu'ils ont commise.

On m'a envoyé de Bruxelles le sommaire d'une lettre
que le Prince Thomas auroit écrite au P. Cardinal
du Camp à Borbourg le 23^e de Juin, et d'une
autre du 25^e. Par la première il est dit, que
le Comte Jan auroit attaqué ^{à 7 heures} un Convoij de François,
ou au combat, il seroit demeuré 800. des Espagnols
et 1300. des autres. Par la seconde il advise,
comme il auroit occupé de force sur les François
un fort nommé Mommelin, près de S. Omer, et

il' avoir fait main basse a' 600. Hommes qui Ces
desideroit. et qu'entre le 24. et 25. La nuit
le on. de la Force s'estoir mis en deuoir de le
prendre, mais s'estoir retire' avec plus de gens,
que luy mesme en ces deux rencontres avoir perdu
environ 1800. Hommes. souhaittant fort la venue du
secours du Piccolomini, et ne croyant point, que les
deux Marschaux Francoiz se dressent attandre.
L'auteur de ces nouvelles m'adjoute, que le se. de
Leds. mesme, et comptant la grande faulte de voy
gers au Pais de Wars, luy avoir dit, que si on en
faisoit venir a' un Traicté, le Cardinal Infante eust
esté bien aise de nous donner Rurmonde, Vindob, et
Grenes en échange, pour le port de Calles. et
specifiant par ce mesme, les abus qu'on y' avoit
commis, et les avantages indubitables qu'on y' peut
gagner.

Pour en proceder s'incouvenient a' l'advenir, ils ont
fait un Fort Royal dud. Calles.

Une barque Espagnole, prise par les Hollandoiz, et
partie de la Balie de todos los santos le 18.
d'Avril passé, rapporte, que ce jour la mesme on
avoit veu arriver M. le Comte Maurice avec 40.
voiles, mettant pied a' Terre avec quelques troupes
dans une petite Isle la' apres, et s'estant au

La Babilie de sorte, que, chargée qu'elle est de
6. à 8. mille Bourgeois portants armes, et 4000.
soldats, elle ne pourroit longuement supporter la
disette des Viures, qui ne lui seroyent venus que
par ou en la prison.

A Anvers, où le Cardinal Infante reside, les
Estats de Flandres lui ont fait présent de 100. mil
Livers, ceux de Brabant de 50. mil, et ceux
d'Anvers de grands présents particuliers, pour en
soulager, disent ils, les Veuves et femmes des soldats
et Officiers morts et blessés au pais de Wars.

Fixement mon homme aduis de Bruxelles que
le 22. de Juin, Monsieur le Prince de Portugal
y avoit trespassé, de la Traicte, et adonné le
Lendemain, dans un froc de frise mineur, avec
Franciscains. Ne croyant pas que Mademoiselle
de Portugal se ayt eue ce nouvelle, je lui en
dis un mot, de la meilleure façon que je puis, en
cette jointe, que je m'avance à mettre entre les
mains de V. A. pour la lui faire donner quand
elle le jugera convenir, ou bien la faire bruler,
si elle le trouve plus à propos.

S. A. qui s'insigne de sa main, ce qui est de
sa bonne disposition, va faire demain une promenade
à Asselinge.

le d'habiter à Paris, que, chargé de la somme de
4000 livres, il se rendit à Paris, et y fit
acheter, par le sieur de la Roche, un appartement
par lequel on se rendoit à la Cour. Ce
appartement, ou le Cardinal de Richelieu, étoit
situé de l'autre côté de la Cour, à l'endroit
où étoient les jardins de la Cour, et ceux
de l'autre côté de la Cour, étoient les
jardins de la Cour, et ceux de l'autre côté
de la Cour, étoient les jardins de la Cour.
Ces jardins, qui étoient de la Cour, étoient
situés de l'autre côté de la Cour, et ceux
de l'autre côté de la Cour, étoient les
jardins de la Cour, et ceux de l'autre côté
de la Cour, étoient les jardins de la Cour.
Ces jardins, qui étoient de la Cour, étoient
situés de l'autre côté de la Cour, et ceux
de l'autre côté de la Cour, étoient les
jardins de la Cour, et ceux de l'autre côté
de la Cour, étoient les jardins de la Cour.
Ces jardins, qui étoient de la Cour, étoient
situés de l'autre côté de la Cour, et ceux
de l'autre côté de la Cour, étoient les
jardins de la Cour, et ceux de l'autre côté
de la Cour, étoient les jardins de la Cour.
Ces jardins, qui étoient de la Cour, étoient
situés de l'autre côté de la Cour, et ceux
de l'autre côté de la Cour, étoient les
jardins de la Cour, et ceux de l'autre côté
de la Cour, étoient les jardins de la Cour.